

UN SCANDALE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Le SYDEME ne respecte pas la santé de la population

Une pollution de plus pour les habitants de Petite-Rosselle – Schoeneck – Stiring-Wendel – Forbach – Morsbach – Rosbruck et environs.

Les instances du SYDEME ont décidé que les sacs bleus du tri sélectif seraient incinérés dans l'usine d'incinération de VELSEN, ce qui aura pour effet de nous polluer encore davantage avec nos propres déchets. Quitte à nous répéter, nous avons toujours considéré le site de VELSEN, suivant en cela les études préliminaires Sarroises sur le choix des sites possibles comme le plus mauvais site pour nombres de raisons que nous avons développées à l'époque.

Plus d'une dizaine de semi-remorques traverseront fréquemment des communes françaises. Sachant que certaines routes sont limitées à 7,5 T ?... qu'en est-il en Allemagne ?

Cette circulation engendrera une pollution supplémentaire.

Il s'avère que la pollution de l'air est un facteur cancérigène selon OMS « Organisation Mondiale de la Santé », et l'ORSAS*, (dans son atlas sur le taux de mortalité), met en lumière que notre région est l'une des plus exposées avec un taux de mortalité supérieure au reste de la Moselle. « *Organisation Régionale de la Santé et des Affaires sociales »

L'ADEPRA était farouchement opposée à cet incinérateur de déchets lors de sa construction et reste opposée à l'incinération de nos sacs bleus de notre tri sélectif sur ce site.

En 2011 Charles STIRNWEISS alors président du SYDEME signe avec les directeurs généraux d'EVS Karl Heinz ECKER et Dr Heribert GISCH une convention, pour incinérer 70 000 tonnes par an de déchets résiduels du SYDEME « les sacs bleus du tri sélectif » à NEUNKIRCHEN qui prendra fin en 2016. En contrepartie EVS pourra faire traiter jusqu'à 15 000 tonnes par an de bio déchets à l'usine de méthanisation du Sydème à Morsbach. « Art. du R.L. »

Beaucoup d'élus de l'époque, ou qui le sont devenus aujourd'hui, avaient milités avec nous contre Velsen, nous considérons la mise devant le fait accompli, de l'envoi de nos déchets résiduels à VELSEN, comme une trahison.

Un accord avait été signé pour une incinération à Neunkirchen et non à Velsen

Pourtant, pour augmenter la capacité et incinérer toutes les ordures ménagères à VELSEN, d'importants travaux de rénovations techniques ont été réalisés.

En 2013 le syndicat de traitement des ordures de Sarre (EVS) ne renouvellera pas son contrat avec l'usine d'incinération de Neunkirchen. Et à partir de 2017 toutes les ordures ménagères des 52 communes seront traitées dans l'autre usine d'incinération sarroise, à VELSEN, à côté de Petite-Rosselle. « Art. du R.L. »

Le 27 février 2014 une réunion à METHALVALOR « SYDEME » a été organisée avec le Conseil Général de la Moselle.. A cette réunion il était question de faire incinérer les déchets ultimes du SYDEME à VELSEN par une convention à partir de 2016 puisque le contrat avec Neunkirchen arrivait à échéance fin 2015. Une convention devait finaliser cet accord sur VELSEN, celle-ci ayant la capacité d'accueillir ces tonnages. Il est à noter qu'aucune objection n'avait été émise par les participants, sur les nuisances supplémentaires imposée aux riverains. La présentation avait été bien préparée et bien orchestrée par STIRNWEISS président du SYDEME en collaboration avec une chargée de mission du Conseil Général, afin qu'il n'y aurait aucun blocage et aucune crainte à avoir pour la suite des évènements.

Force est de constater que cette unité de méthanisation annoncée à l'époque moins chère que d'autres systèmes, devient maintenant la plus onéreuse.

En raison d'une gestion financière hasardeuse, prochainement nous paierons en plus sur la taxe de nos ordures ménagères, environ 32 € par personne, répartie dans le temps selon le schéma indiqué dans le journal spécial finance du SYDEME distribué à la population (voir encadré sur l'article précédent).

« IMPACT DE LA DETTE : 12 M€ / 385 000 h. = 32 € ».